

## Bulletin spécial

### « BVD »



#### Contacts Techniques :

*Vétérinaire Conseil :*

Benjamin DELTOUR

*Agent Sanitaire :*

Perrine LE FLEM

*Conseiller Traite :*

Benjamin ROCHE

#### Contacts Administratifs :

Anne-Marie FUENTES

Jennifer VANQUATEM

#### Directeur :

Benjamin DELTOUR

GDS26

95 Avenue Georges Brassens

26500 BOURG-LES-VALENCE

tél. 04 75 78 48 30

fax 04 75 78 48 34

e-mail : gds26@reseaugds.com

## Motion maladie des muqueuses (BVD)

Une motion rendant obligatoire le dépistage de la BVD à l'achat de bovins reproducteurs a été votée à l'assemblée générale du 24 mars 2017 à Chabeuil.

« Tout bovin introduit dans un cheptel reproducteur Drômois (hors atelier d'engraissement dérogatoire), doit, quel que soit son âge, être isolé dès sa livraison et être soumis à une recherche virologique de la diarrhée virale bovine ».

**La  
chasse  
aux IPI  
est  
ouverte !**

# Le Plan régional de lutte



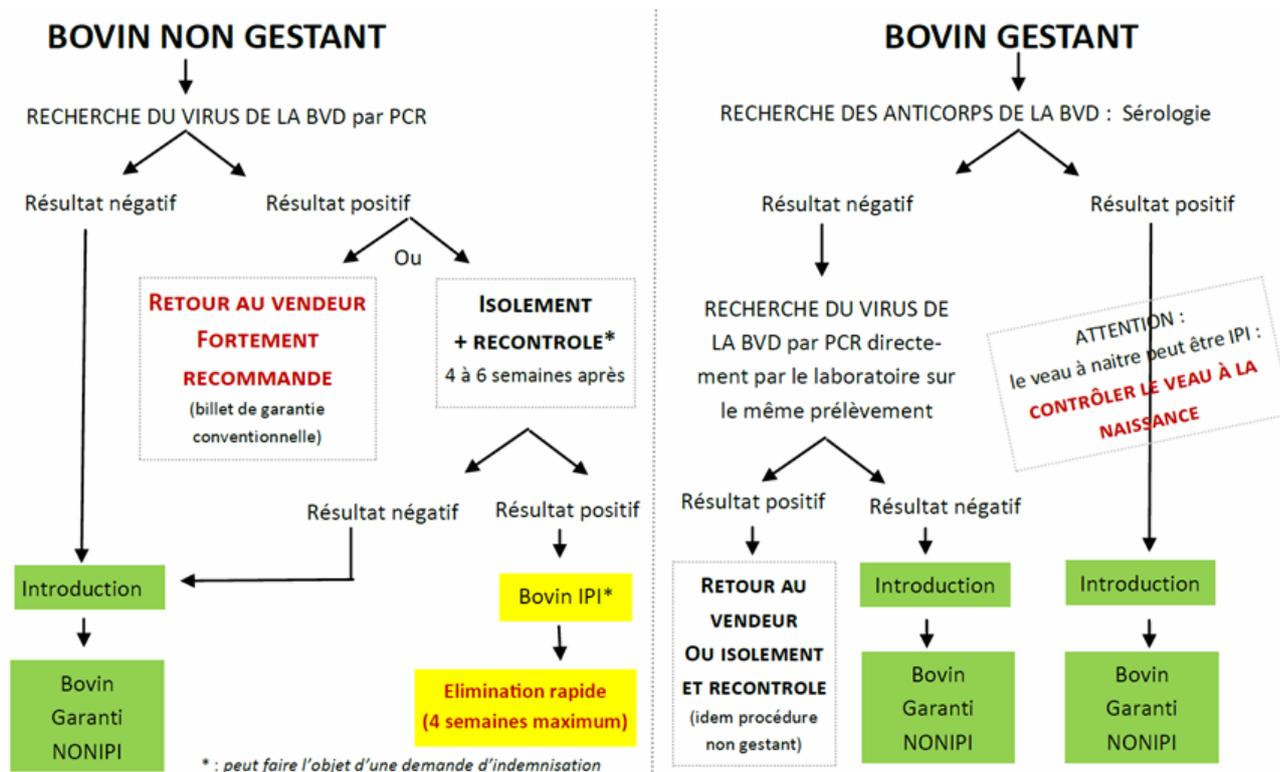
## Les 4 principales mesures du plan régional de lutte contre la BVD

Tous les GDS de Rhône-Alpes se sont engagés à mettre en place l'ensemble de ces mesures.

1. Le contrôle à l'introduction est obligatoire pour tous les bovins introduits.
2. La garantie NON IPI deviendra, à terme, obligatoire pour tous les rassemblements, transhumances et pensions.
3. Les élevages laitiers sont surveillés dans le lait de tank et les élevages allaitants peuvent réaliser des sondages annuels sur les jeunes génisses sentinelles. Les éleveurs peuvent également choisir le système de boucles auriculaires sur les veaux naissants.
4. En cas de contamination d'un élevage, un plan d'assainissement harmonisé est proposé.

### Cas des femelles introduites gestantes

Les GDS de Rhône-Alpes vont s'organiser pour suivre les veaux issus de femelles introduites gestantes. La procédure de gestion devrait être opérationnelle dans la Drôme à l'automne 2017.



### Devenir des IPI

Les animaux confirmés IPI par deux contrôles successifs espacés de 4 à 6 semaines doivent être éliminés (abattoir ou euthanasie) dans un délai d'un mois maximum. Une indemnisation de la Caisse Régionale de Solidarité en Santé Animale (CRSSA) est prévue pour l'élimination des IPI.



## Boucle BVD

De nouvelles boucles ont été agréées pour permettre l'identification et le dépistage BVD en même temps. Elles sont munies d'un dispositif de prélèvement de cartilage auriculaire qui est envoyé par la poste au laboratoire pour recherche du virus de la BVD.

Détecter le virus BVD dès la naissance c'est :

- ◆ Eviter d'élever un bovin IPI
- ◆ Tester les veaux de mères achetées gestantes
- ◆ Bénéficier rapidement de la garantie non IPI



---

Surcoût boucle BVD dont frais d'envoi d'échantillon : 1,95 € HT

Coût de l'analyse PCR BVD (recherche du virus) : 8.00 € HT

---

## Surveillance sentinelles

Pour vérifier si le virus BVD a pu circuler récemment dans votre troupeau, vous pouvez réaliser une recherche sérologique individuelle sur 6 à 10 génisses de 6 à 18 mois nées sur l'exploitation. Ce sondage est particulièrement conseillé en élevage allaitant et peut être réalisé lors de la prophylaxie annuelle.

**Aide du GDS (subvention du CD26)**

**100 %**

Du montant HT des analyses



## Garantie non IPI et règlements sanitaires

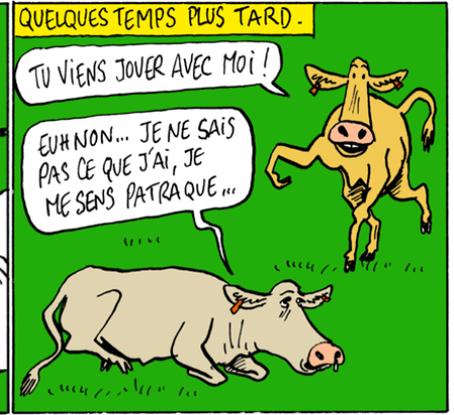
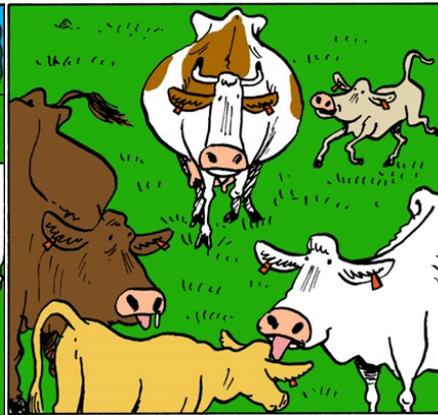
La garantie « bovin non IPI » est attribuée à l'animal et non au cheptel. Elle est valable pour la vie de l'animal.

Les animaux doivent être garantis non IPI pour participer aux concours ou comices organisés sur le département de la Drôme. En ce qui concerne la transhumance, les groupements pastoraux de la Drôme mettent en place progressivement des règlements sanitaires s'appuyant sur la garantie bovin non IPI.





LES FILLES, REGARDEZ CE JOLI VEAU QUE JE VOUS APPORTE !



QUELQUES TEMPS PLUS TARD...

TU VIENS JOUER AVEC MOI !

EUH NON... JE NE SAIS PAS CE QUE J'AI, JE ME SENS PATRAQUE...



JE NE COMPRENDS PAS JE N'ARRIVE PAS À AVOIR DE VEAU.

MOI, JE VIENS D'AVORTER.



L'ÉLEVEUR INQUIET, APPELLE SON VÉTÉRINAIRE

ALLO DOCTEUR? JE NE COMPRENDS PAS CE QUI SE PASSE DEPUIS QUELQUES TEMPS, J'AI DES VEAUX MALADES, DES VACHES QUI AVORTENT ET D'AUTRES QUI NE REMPLISSENT PAS.

J'AI BESOIN D'AIDE!



AS-TU MIS OU PRIS DES BOVINS EN PENSION?

NON.

TES VACHES ONT-ELLES ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN AUTRE TROUPEAU ?

NON.



AS-TU ACHÉTÉ UN BOVIN RÉCEMMENT ?

OUI, J'AI ACHÉTÉ CE MAGNIFIQUE VEAU...

QUI LI N'EST PAS MALADE!



AU VU DES SYMPTÔMES, J'AI BIEN PEUR QUE ÇA SOIT LA BVD... NOUS ALLONS FAIRE DES ANALYSES SUR CE VEAU.



À RÉCEPTION DU RÉSULTAT D'ANALYSE.

CE VEAU EST À L'ORIGINE DES PROBLÈMES IL EST IPI.

IL A ÉTÉ CONTAMINÉ ALORS QU'IL N'ÉTAIT QU'UN FOETUS DE QUELQUES MOIS. IL EST PORTEUR DU VIRUS À VIE ET IL EST TRÈS CONTAGIEUX. TU DOIS T'EN SÉPARER!



ET MES AUTRES BOVINS ?



PAS D'INQUIÉTUDE, LE TROUPEAU A FABRIQUÉ DES ANTICORPS, IL A ÉLIMINÉ LE VIRUS, IL EST DONC IMMUNISÉ. PAR CONTRE ATTENTION AUX FEMELLES GESTANTES, CAR ELLES PEUVENT DONNER NAISSANCE À UN IPI. PENSE À LES ISOLER AU MOMENT DU VÉLAGE ET À TESTER LES VEAUX.

ET MES CHÈVRES ET MES MOUTONS ?

LE VIRUS N'EST PAS TRANSMISSIBLE NI AUX AUTRES ESPÈCES, NI À L'HOMME.



ET COMMENT JE PEUX PROTÉGER MON ÉLEVAGE À L'AVENIR ?

REGARDE DANS TON GDS INFO, IL Y A UN DOSSIER COMPLET SUR LA BVD !